

Mise en œuvre concrète des engagements cantonaux face à la hausse des primes d'assurance-maladie

Lisa Raval (PS)

La hausse continue des primes d'assurance-maladie frappe durement la population jurassienne. Comme l'a rappelé le Gouvernement dans son communiqué du 6 juin 2025, le Jura figure parmi les cantons les plus touchés de Suisse. Cette situation creuse encore davantage les inégalités sociales et territoriales, fragilise les personnes âgées, pèse sur les familles et compromet l'accès équitable aux soins pour une part croissante de la population.

Dans ce même communiqué, le Gouvernement affirme vouloir agir sur plusieurs leviers pour freiner cette spirale et contenir les coûts de la santé, notamment par la promotion de la prévention, la coordination des soins, le renforcement du maintien à domicile et le soutien aux projets pilotes.

Ces annonces rejoignent les objectifs portés par la motion no 1523 déposée par le Parti socialiste visant à doter le Jura d'une politique cohérente et adaptée aux besoins actuels des seniors. La mise en œuvre de ces intentions politiques exige toutefois des outils de pilotage clairs, une vision d'ensemble, et des mesures concrètes sur le terrain.

Dans ce contexte, le Gouvernement peut-il nous éclairer sur les points suivants :

1. Le Canton entend-il mettre en place un système structuré de **collecte de données et d'indicateurs de suivi** sur les effets de la hausse des primes d'assurance-maladie dans le Jura (impact social, renoncements aux soins, effets territoriaux, etc.), afin d'orienter des **réponses ciblées, efficaces et adaptées aux réalités du terrain** ?

2. S'agissant des axes d'action évoqués dans le communiqué, le Gouvernement a déjà communiqué au sujet des projets pilotes soutenus dans le cadre de la planification médico-sociale en vue de favoriser le maintien à domicile ? Cela étant, comment le Gouvernement entend-il concrètement :

- **encourager les réseaux de soins** et les **collaborations entre prestataires de soins et assureurs**, dans une logique de meilleure coordination ;
- **privilégier les prises en charge des personnes âgées en cabinet médical**, en évitant autant que possible des hospitalisations, coûteuses et parfois inadaptées ;
- **renforcer les actions de prévention**, en s'appuyant sur les compétences des organisations actives en promotion de la santé dans notre canton ?

3. Le Gouvernement prévoit-il d'**articuler ces mesures dans une vision globale** de la politique sanitaire et sociale cantonale, notamment dans le cadre de l'élaboration de la **politique cantonale transversale des seniors** portée par la motion no 1523 ?

Lisa Raval (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)

- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 18 juin 2025